

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2010

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)
(Première partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° I - 125

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 30

Après le mot :

« national »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 9 :

« d'aménagement du Plateau de Saclay. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.